



Publié le 17/09/2021

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

### SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2021

#### **OJ N° 012 - Développement économique.**

**Fonds de solidarité et de proximité pour les commerçants, artisans et associations de Nouvelle-Aquitaine. Avenant n°2 à la convention de dotation de ce fonds portant réaffectation du dispositif.**

Date de la convocation : 8 septembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 70

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

#### PRESENTS :

ALDANA-DOUAT Eneko ; ARAMENDI Philippe ; AROSTEGUY Maider ; BARANTHOL Jean-Marc ; BERTHET André ; BISAUTA Martine ; BLEUZE Anthony ; BOUR Alexandra ; BURRE-CASSOU Marie-Pierre (jusqu'à l'OJ N°34) ; BUSSIRON Jean-Yves ; CARRERE Bruno ; CARRIQUE Renée ; CASCINO Maud ; CHASSERIAUD Patrick (à compter de l'OJ N°12 et jusqu'à l'OJ N°55) ; CHAZOUILLERES Edouard (jusqu'à l'OJ N°10) ; CURUTCHARRY Antton ; CURUTCHET Maitena ; DAGORRET François ; DARRICARRERE Raymond ; DEMARCQ-EGUIGUREN Solange ; DEQUEKER Valérie ; DURRUTY Sylvie ; ECENARRO Kotte ; ERREMUNDEGUY Joseba ; ETCHEGARAY Jean-René ; FONTAINE Arnaud ; FOURNIER Jean-Louis ; GASTAMBIDE Arño ; HARDOUIN Laurence ; HIRIGOYEN Roland ; HOJET Muriel ; HUGLA David ; IDIART Dominique ; IHIDOY Sébastien (jusqu'à l'OJ N°26) ; INCHAUSPÉ Laurent ; IPUTCHA Jean-Marie ; IRIART Alain ; IRIART Jean-Pierre ; KAYSER Mathieu ; KEHRIG COTTENÇON Chantal ; LACOSTE Xavier ; LAFLAQUIERE Jean-Pierre ; LASSERRE Marie ; LAUQUÉ Christine (à compter de l'OJ N°9) ; LEIZAGOYEN Sylvie ; MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie ; MASSONDO Charles (jusqu'à l'OJ N°26) ; MILLET-BARBÉ Christian ; NADAUD Anne-Marie ; NARBAIS-JAUREGUY Eric (jusqu'à l'OJ N°26) ; OÇAFRAIN Gilbert ; OLÇOMENDY Daniel ; PARGADE Isabelle ; QUIHILLALT Pierre ; SAMANOS Laurence ; SERVAIS Florence.

#### ABSENTS OU EXCUSES :

ALLEMAN Olivier ; ALZURI Emmanuel ; BACH Fabrice-Sébastien ; DURAND-PURVIS Anne-Cécile ; ELISSALDE Philippe ; ETCHEVERRY Pello ; ETXELEKU Peio ; IRIART BONNECAZE DEBAT Carole ; IRIGOYEN Jean-François ; LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste ; LACASSAGNE Alain ; OLIVE Claude ; SANBERRO Thierry ; UGALDE Yves.

#### PROCURATIONS :

ALLEMAN Olivier à BLEUZE Anthony ; IRIART BONNECAZE DEBAT Carole à CARRERE Bruno ; LACASSAGNE Alain à HARDOUIN Laurence.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Eneko ALDANA-DOUAT

Modalités de vote : Vote à main levée

**OJ N° 012 - Développement économique.****Fonds de solidarité et de proximité pour les commerçants, artisans et associations de Nouvelle-Aquitaine. Avenant n°2 à la convention de dotation de ce fonds portant réaffectation du dispositif.**

Rapporteur : Madame Sylvie DURRUTY

Mes chers collègues,

Par décision du Président du 2 juin 2020, en réponse à la pandémie de Coronavirus et à ses conséquences économiques, la Communauté d'Agglomération Pays Basque s'est engagée, aux côtés de la Région Nouvelle-Aquitaine, de la Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, ainsi que d'autres établissements publics de coopération intercommunale de Nouvelle-Aquitaine, à soutenir l'économie locale et les entreprises du territoire.

La Communauté d'Agglomération a ainsi abondé, à hauteur de 612 612 €, un fonds de prêt dédié, le fonds de solidarité et de proximité, géré par Initiative Nouvelle-Aquitaine chargée d'apporter une réponse responsable, efficace et coordonnée, en assurant une équité de traitement sur l'ensemble du territoire, au profit des Très Petites Entreprises (TPE) et associations ayant des besoins de trésorerie.

Ce fonds avait pour objectif de répondre aux besoins de financement des TPE et des associations ayant une activité économique, directement impactées par la crise sanitaire, dans un souci de complémentarité avec les dispositifs déjà existants. Le soutien prenait la forme d'un prêt de 5 000 € à 15 000 €, sans garantie personnelle du dirigeant, remboursable sur 4 ans avec un possible différé de 12 mois inclus.

Le dispositif est resté actif jusqu'au 15 février 2021 (avec une date limite de dépôt des dossiers au 15 décembre 2020).

Sur le seul territoire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, 86 dossiers complets ont été traités et 80 acceptés (93%), pour un montant de 898 000 €, soit 11 225 € en moyenne par entreprise. Ces entreprises représentent 201 emplois.

La Région Nouvelle-Aquitaine et la Caisse des Dépôts ont finalement décidé de pourvoir seules au financement du fonds.

Initiative Nouvelle-Aquitaine propose ainsi le remboursement intégral de la dotation apportée par la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Pour ce faire, un avenant à la convention encadrant les conditions de réaffectation des fonds versés à Initiative Nouvelle-Aquitaine doit être conclu.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 31 juillet 2020 portant délégation au Conseil permanent de certaines attributions, notamment pour « Prendre toutes décisions relatives à l'attribution des aides économiques en direction des entreprises (aides à l'immobilier, aides à l'investissement, aides à l'innovation, avances remboursables...) » ;

Le Conseil permanent est invité à :

- approuver les termes de l'avenant n°2 ci-annexé, portant sur les conditions de réaffectation de la dotation du Fonds de solidarité et de proximité pour les commerçants, artisans et associations de Nouvelle-Aquitaine ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à le signer. |

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Siège  
15 avenue Foch - CS 88 507  
64 185 Bayonne Cedex  
05 59 44 72 72

Egoitza  
15 Foch Etorbidea - CS 88 507  
64 185 Baiona Cedex  
05 59 44 72 72

Sedença  
15 Avianguda Foch - CS 88 507  
64 185 Baiona Cedex  
05 59 44 72 72

Envoyé en préfecture le 17/09/2021

Reçu en préfecture le 17/09/2021

Affiché le



ID : 064-200067106-20210914-CP\_20210914\_012-DE

Pour : 57  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne prend pas part au vote : 0  
Non votant : 1 (AROSTEGUY Maider)

Fait et délibéré en séance les jours,  
mois et an que dessus et le présent  
extrait certifié conforme au registre.

---

Siège  
15 avenue Foch - CS 88 507  
64 185 Bayonne Cedex  
05 59 44 72 72

---

Egoitza  
15 Foch Etorbidea - CS 88 507  
64 185 Baiona Cedex  
05 59 44 72 72

---

Sedença  
15 Avianguda Foch - CS 88 507  
64 185 Baiona Cedex  
05 59 44 72 72